



## Licenciement pour inaptitude physique

Par **thomasB**, le **05/12/2008** à **12:38**

Bonjour,

J'aurais souhaité avoir des renseignements sur les conditions de licenciement pour inaptitude physique.

Dans mon cas je suis chauffeur poids lourd, je viens d'effectuer ma deuxième visite médicale qui me déclare inapte à la conduite et à la manutention. Un reclassement paraît impossible dans mon entreprise.

De plus, la fin de mon arrêt d'accident de travail a été proclamé au 1 novembre 08 et mon entreprise ne me réglera aucun salaire depuis cette date. Est-ce normal? Vers quel organisme se tourner dans ce cas là?

Quels sont mes droits? Est-ce que l'entreprise a un mois à partir de la date de fin de l'accident de travail ou est-ce à compter de la deuxième visite médicale?

Merci par avance de vos réponses

Thomas B